

C'est à vous de vous renseigner sur les antécédents de l'intervenante, son expérience et sa façon de travailler afin de choisir la personne qui, selon vous, fournira le meilleur service à vos enfants. Une communication franche permettra aux parents et intervenantes de se comprendre et se faire confiance. Les visites continues des responsables des agréments aux fournisseurs de soins de garde en milieu familial agréés aident les parents à sentir qu'ils reçoivent du soutien quant au contrôle des soins fournis par l'intervenante.

Services de garde d'enfants en groupe

La garde d'enfants en groupe a lieu dans des centres agréés de garde à l'enfance où les enfants sont groupés selon leur âge. Certains centres fournissent la garde pour les bébés, d'autres pour les enfants en bas âge et d'autres encore pour les enfants âgés de 3 ans jusqu'à l'âge scolaire. Dans ces centres, les installations, les équipements, les qualifications du personnel et les ratios enfants-personnel répondent ou dépassent les normes minimum fixées par le règlement provincial sur les services de garde à l'enfance. La plupart des enfants dans les programmes de garde en groupe y passent plusieurs heures chaque jour, du lundi au vendredi.

Bien qu'il y ait des similitudes entre les programmes agréés de garde à l'enfance en groupe, chaque centre a sa propre approche sur la façon de fournir le service et sa propre politique. Lorsque vous visitez plusieurs programmes de garde en groupe, il se peut que vous observiez des différences sur la manière dont les centres fournissent leurs services aux enfants et organisent leurs activités. Vous êtes responsable du choix du programme de garde accrédité le mieux indiqué pour votre enfant et votre situation familiale. Comme pour d'autres types de service de garde à l'enfance, vous

devrez continuer à surveiller les soins que votre enfant reçoit au centre que vous aurez choisi.

Centres agréés pour le préscolaire

Les centres préscolaires sont des programmes à temps partiel agréés que les enfants âgés de 30 mois jusqu'à l'âge scolaire peuvent fréquenter deux à cinq fois par semaine, matinées ou après-midi, pendant deux à quatre heures. Certains centres préscolaires offrent des programmes distincts pour les enfants de 3 et 4 ans, alors que d'autres regroupent les enfants de différents âges. Les conditions de qualification du personnel pour le préscolaire répondent ou dépassent les normes minimum fixées par le règlement provincial sur les services de garde à l'enfance. Certains centres préscolaires exigent que les parents consacrent un peu de leur temps au programme.

C'est utile de visiter différents centres préscolaires avant de vous décider sur celui qui offre les programmes qui conviennent le mieux à votre enfant. Observez bien comment votre enfant s'adapte au préscolaire et parlez ouvertement avec le personnel au sujet de tout ce qui peut vous préoccuper.

Programmes agréés de garde d'enfants d'âge scolaire

Les programmes agréés de garde d'enfants d'âge scolaire offrent des services aux enfants d'âge scolaire en dehors des heures de classe normales. Certains programmes offrent la prestation avant et après l'école alors que d'autres le font après l'école seulement. Un service durant toute la journée est offert pendant les vacances scolaires et les autres jours où il n'y a pas d'école.

Le personnel des programmes pour enfants d'âge scolaire est constitué d'adultes responsables âgés d'au moins 19 ans. Bien

qu'aucune formation professionnelle ne soit exigée pour ce personnel, plusieurs parmi eux disposent d'une formation et d'une expérience de travail avec les enfants et les familles.

Vous voudrez certainement rencontrer le personnel du programme relatif aux enfants d'âge scolaire, de sorte que vous soyez rassuré au sujet de la garde de votre enfant. C'est à vous d'établir une communication franche avec le personnel du programme au sujet de la garde de votre enfant.

Besoin d'informations supplémentaires?

Pour des renseignements supplémentaires au sujet des arrangements de garde de qualité, demandez les brochures suivantes :

- Choisir un service de garde d'enfants
- Choisir une intervenante à domicile
- Guide des parents pour choisir un service de garde
www.healthservices.gov.bc.ca/ccf/child/publicat/comm/com014.pdf
- ou appelez Enquiry BC pour trouver le programme Child Care Resource & Referral de votre région 1.800.663.7867 ou 604.660.2421

Cette brochure est disponible en :
chinois, anglais, farsi, français, panjabi,
espagnol et vietnamien

(Note : L'usage du masculin vise uniquement à alléger le texte.)

Child Care Choices

French July 2005

S'INFORMER DES CHOIX EN GARDE D'ENFANTS



Brochure produite par
Westcoast Child Care Resource Centre
3rd Floor – 210 West Broadway
Vancouver, BC V5Y 3W2
604.709.5661 1.877.262.0022
www.wstcoast.org

Financée par la
province de la Colombie-Britannique

Les parents disposent souvent de multiples choix lorsqu'ils recherchent un service de garde d'enfants pendant qu'ils sont au travail ou à l'école. Le type de garde que vous recherchez dépend d'un certain nombre de facteurs :

- le nombre d'enfants et leur âge
- les jours de la semaine et les heures pendant lesquels vous avez besoin d'un service de garde
- le style de vie, la culture, les horaires, la religion ou la langue de votre famille
- le genre de services de garde à l'enfance disponibles dans votre région
- ce que votre famille est prête à payer
- votre degré de connaissance des choix en matière de garde d'enfants

Plus votre connaissance des divers choix possibles de garde est grande, plus vous êtes à même de trouver un arrangement de garde qui satisfait les besoins de votre famille.

Le service de garde à l'enfance peut être fourni dans votre propre maison, dans celle d'une intervenante ou dans un centre de garde d'enfants. Plusieurs services de garde sont agréés, certains sont contrôlés par une agence ou réseau de soutien et quelques uns sont entièrement supervisés par les parents eux-mêmes. Dans tous les cas, les parents sont responsables du choix d'un arrangement de garde d'enfant sûr, saine et stimulante, correspondant le mieux à leur situation familiale et aux besoins de leurs enfants.

LES CHOIX

C'est souvent déroutant pour les parents d'entendre parler pour la première fois de toute la

panoplie des types de garde d'enfants parmi lesquels ils ont à choisir. Les courtes descriptions suivantes de certains des choix de garde d'enfants peuvent faciliter une décision optimale pour votre enfant et votre famille. La subvention pour garde d'enfant est disponible pour les familles admissibles en vue de les aider à faire face au coût des différentes options.

Garde d'enfants à domicile

Certains parents préfèrent avoir une intervenante venir au domicile familial pour s'occuper de leurs enfants. L'intervenante à domicile peut habiter avec la famille ou bien habiter ailleurs et venir au domicile familial seulement au moment de la garde.

Une intervenante à domicile est appelée aussi nourrice, bonne ou gardienne d'enfants. La supervision du travail de l'intervenante à domicile relève de la pleine responsabilité des parents. L'intervenante peut avoir ou non une formation professionnelle ou une expérience précédente en tant que gardienne d'enfants. Il est essentiel que vous preniez le temps de vous renseigner sur les antécédents de l'intervenante et sa façon de prendre soin des enfants. Des références et une vérification du casier judiciaire sont utiles. Vous devriez vous sentir assuré que l'intervenante prendra bien soin de vos enfants pendant que vous êtes à l'extérieur.

Une entente écrite entre vous et l'intervenante est recommandée. Cette entente décrit les jours et les heures de travail, les conditions spécifiques du travail de l'intervenante et les responsabilités des parents en tant qu'employeurs. Pour des informations supplémentaires sur la façon de rédiger une entente, demandez la brochure *Rédaction d'une entente parent-intervenante*.

Garde en milieu familial non-réglémentée

La garde d'enfant en milieu familial est fournie dans la propre maison de l'intervenante. En C.-B., aucun agrément n'est exigé si l'intervenante s'occupe d'un ou deux enfants seulement. C'est ce qu'on appelle la garde d'enfants non réglementée, sans licence ou informelle. Les intervenantes non agréées s'occupent souvent d'un ou deux enfants âgés de 0 à 12 ans en même temps que de leurs propres enfants. Elles peuvent avoir ou non une formation professionnelle ou une expérience précédente en garde d'enfants.

Certaines intervenantes sont inscrites auprès du Child Care Resource and Referral Program de leur région. Cela signifie qu'elles ont répondu à plusieurs exigences d'inscription. Celles-ci incluent habituellement :

- une vérification du casier judiciaire
- des références
- un examen de l'emplacement de la garde
- un rapport médical
- une formation de secourisme
- une assurance-responsabilité de l'intervenante
- une participation aux cours ou ateliers de formation en garde d'enfants

Bien que les parents soient responsables du suivi de la garde de leur enfant, ils se sentent souvent plus confiants quand ils choisissent une intervenante inscrite auprès d'un Child Care Resource and Referral Program, en raison du soutien des CRRP aux intervenantes. Il est important que vous rencontriez plusieurs intervenantes inscrites et parliez de leur approche en matière de garde avant de faire votre choix. Vous pouvez demander aux intervenantes de fournir la preuve qu'elles sont inscrites auprès du Child Care Resource and Referral Program local.

Si une intervenante n'est pas inscrite auprès d'un Child Care Resource and Referral Program, le contrôle de l'intervenante et des soins qu'elle fournit relève de la pleine responsabilité du parent. Vous devez vous renseigner autant que possible sur les antécédents de l'intervenante et sa façon de prendre soin des enfants. Demandez si l'intervenante a eu une formation ou une expérience précédente en garde d'enfants et vérifiez les références. En prenant le temps de vous renseigner sur l'intervenante, cela vous aidera à vous sentir assuré que votre enfant sera bien traité.

Garde en milieu familial réglementée

Un agrément du Community Care Facilities Licensing est exigé lorsqu'une intervenante s'occupe de trois enfants ou plus et qui ne lui sont pas apparentés. Les règlements provinciaux permettent à l'intervenante de s'occuper de sept enfants au maximum, y compris ses propres enfants, âgés de moins de 13 ans. Dans un service de garde en milieu familial agréé, l'âge des enfants est variable, de la naissance à 12 ans. Les enfants d'âge préscolaire ne doivent pas être plus de cinq, ceux de moins de 3 ans ne doivent pas être plus de trois et seulement un d'entre eux peut avoir moins de 12 mois.

Afin d'être agréée, l'intervenante doit remplir les conditions prévues par la réglementation provinciale relative aux services de garde en milieu familial. Un responsable des agréments fait une entrevue avec l'intervenante, vérifie les références provenant d'un médecin et d'autres sources, s'assure que l'intervenante et d'autres personnes se trouvant dans la maison ont un casier judiciaire vierge et approuve le local où la garde doit avoir lieu. L'intervenante doit détenir un certificat de secourisme valide. Un cours d'initiation à la garde d'enfants en milieu familial est recommandé.